



Assemblée Générale Ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

PROJECTIONS 2024

MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES

Mardi 02 juillet 2024 (18h)

CMA Coutances

Ordre du jour

- Accueil par le Président
- Rapport moral
- Rapport financier 2023
- Budget prévisionnel 2024
- Rapport d'activité 2023
- Collaboration
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale de l'Associé

CMA,  
artisans  
de la nouvelle  
économie

# PROJET ASSOCIATIF 2026-2031

MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES



# SOMMAIRE

## **P.3 PRÉAMBULE**

P.3 Mot du Président

P.4 Mot du directeur

## **P.5 POURQUOI ÉCRIRE UN PROJET ASSOCIATIF ? POUR QUI ?**

## **P.6 ORIGINE DES MISSIONS LOCALES**

P.6 Extrait du rapport au Premier Ministre

P.7 Charte des Missions Locales – Bertrand Schwartz

## **P.8 HISTORIQUE DES MISSIONS LOCALES ET DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES**

## **P.9 LE PROJET ASSOCIATIF DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES**

## **P.10 NOS MISSIONS ET NOS VALEURS**

P.10 Nos missions

P.11 Nos valeurs

## **P.14 LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA MISSION LOCALE ET LEURS ATTENTES**

P.14 Les attentes des pouvoirs publics

P.15 Les attentes des jeunes accueillis

P.16 Les attentes des entreprises

## **P.17 PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES**

P.17 Le cadrage associatif et le portage politique

P.17 Composition de l'association

P.18 Objectifs de l'association

P.18 Moyens de l'association

P.18 Nos partenaires principaux

P.19 Notre territoire

P.20 Notre implantation sur le territoire

P.21 Moyens humains

P.22 Notre offre de services

## **P.23 NOTRE VISION À CINQ ANS**

Rédaction : Nicolas GRANDAZZI, Directeur / Géraldine POLET, Référente Qualité-RGPD-Sécurité

Conception : Anaïs BEAUDOUIN, Chargée d'information et de communication

Directeur de publication : Jean-Dominique BOURDIN, Président

## LE MOT DU PRÉSIDENT



### **Jean-Dominique BOURDIN**

Maire de Coutances

Président de la Mission Locale du Pays de Coutances depuis 2001

## LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES, AU SERVICE DE LA JEUNESSE DU TERRITOIRE !

C'est avec une grande fierté que j'assume, depuis 2001, la présidence de notre association, fondée en 1997 par mon prédécesseur Bernard Maupas (sous statut P.A.I.O., créée en 1982), et devenue Mission Locale en 2006.

Depuis son implantation sur le territoire du Pays de Coutances, la Mission Locale incarne et promeut les valeurs portées par Bertrand Schwartz, au service de tous les jeunes, sans distinction.

Au fil des années, les lois ont évolué et les gouvernements se sont succédé, mais les besoins d'accompagnement des jeunes ont perduré, prenant parfois de nouvelles formes.

Toujours attentive aux réalités du territoire et réactive face aux enjeux émergents, la Mission Locale a su s'imposer comme un acteur incontournable pour les élus comme pour les partenaires.

Son action quotidienne auprès des jeunes rencontrant des freins à l'emploi témoigne depuis longtemps de sa pertinence et de son utilité.

Son ancrage local, sa connaissance fine du tissu économique et la diversité de ses expertises constituent le socle de son efficacité. La pluralité des membres de sa gouvernance permet d'intervenir sur l'ensemble des dispositifs et des champs d'action, sans discrimination.

Continuellement engagée pour répondre aux besoins du territoire, la Mission Locale a notamment porté le CLLAJ du Pays de Coutances ainsi que le Point Santé Jeunes.

Force de proposition dans de nombreux domaines de la vie citoyenne, la Mission Locale accompagne tous les jeunes, quelle que soit leur situation, vers l'autonomie et l'accès à l'emploi.

Le travail en réseau fait partie de son ADN : localement, mais également aux niveaux départemental, régional et national. Cette dynamique partenariale s'amplifie aujourd'hui dans le cadre du Comité local pour l'emploi.

C'est donc tout naturellement que j'ai impulsé, avec le Conseil d'administration, le directeur et l'ensemble de l'équipe, une démarche collective de construction de notre projet associatif pour les cinq années à venir.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent aux projets et actions menés par notre structure, ainsi que les salariés engagés aux côtés d'une direction investie et à l'écoute. Mes remerciements s'adressent aussi à nos financeurs pour leur soutien, et aux administrateurs pour leur implication dans ce projet d'avenir au service de notre jeunesse.

## LE MOT DU DIRECTEUR



**Nicolas GRANDAZZI**

Directeur de la Mission Locale du Pays de Coutances depuis 2002

### UNE MISSION LOCALE DYNAMIQUE, DE PROXIMITÉ, ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE !

Recruté en juin 2002 par l'association présidée par Jean-Dominique BOURDIN, toujours en fonction aujourd'hui, j'ai pris la direction de la P.A.I.O., qui ne comptait alors que sept salariés. Sous l'impulsion de l'État et avec le soutien des collectivités territoriales, la transformation de la structure en Mission Locale a rapidement constitué un axe essentiel au sein de mes missions.

Parallèlement, le binôme président-directeur a engagé une démarche visant à faire reconnaître, auprès des neuf Communautés de communes du territoire, notre rôle de service public de proximité dédié à l'insertion des jeunes. Cette démarche, convaincante, a conduit – après la fusion des EPCI – à l'élaboration d'une convention cadre de coopération pluriannuelle qui ancre durablement la Mission Locale dans son territoire.

Depuis lors, avec l'appui du Conseil d'administration, le champ d'intervention de la Mission Locale s'est considérablement élargi. La structure n'a cessé d'évoluer pour adapter son organisation, renforcer son équipe, développer ses points d'accueil, investir dans de nouveaux locaux, étendre ses services et répondre aux besoins changeants du territoire comme de ses publics.

Aujourd'hui, la Mission Locale compte 18 salariés. Elle doit relever de nouveaux défis : l'évolution des besoins des jeunes, les mutations du marché du travail, la formalisation de nouveaux partenariats, ainsi que les contraintes budgétaires. Les jeunes et leurs usages évoluent ; tout l'enjeu est de les comprendre et d'adapter en conséquence nos modalités d'accompagnement et notre offre de services. C'est ce à quoi notre équipe s'attache au quotidien.

Nos ambitions s'inscrivent désormais dans le cadre de la loi « Plein emploi ». Si notre structure demeure statutairement autonome, sa feuille de route doit s'articuler avec les orientations du Réseau pour l'emploi, mutualiser certaines actions en direction des demandeurs d'emploi et se préparer à l'arrivée d'un futur système d'information commun.

Ce projet associatif, réfléchi et élaboré de manière participative, accompagne la poursuite de notre transformation. Il reflète la volonté d'impliquer davantage les membres du Conseil d'administration pour une gouvernance forte et active, les salariés afin qu'ils incarnent nos valeurs dans l'action, les partenaires pour construire ensemble, et bien sûr les jeunes, dont les idées et propositions nourrissent notre réflexion.

Ce projet est à la fois la mémoire et l'avenir de notre Mission Locale.

Je remercie vivement Caroline Breillat et Sarah Cauchois, intervenantes extérieures, pour l'animation fructueuse de nos groupes de travail.

Enfin, l'ensemble de l'équipe se joint à moi pour remercier également le Conseil d'administration de son engagement à nos côtés et son soutien. Avoir cheminé ensemble contribuera, j'en suis convaincu, à renforcer les liens entre la gouvernance et les salariés et à améliorer encore les services destinés aux jeunes et au territoire.

# POURQUOI ÉCRIRE UN PROJET ASSOCIATIF ? POUR QUI ?

L'écriture d'un projet associatif est une étape fondamentale dans la création et le développement d'une association.

Ce document structuré n'est pas simplement une formalité administrative, mais un outil stratégique qui permet de poser les bases d'une action collective, de clarifier les objectifs et de définir les moyens nécessaires pour les atteindre.

## CLARIFIER LA VISION ET LA MISSION

Écrire un projet associatif permet avant tout de définir clairement la raison d'être de l'association. Pourquoi existe-t-elle ? Quelle est sa raison d'être ? Sa mission ? Ses valeurs ? Quels sont les problèmes ou besoins sociaux, économiques, environnementaux ou culturels qu'elle identifie ?

Ce processus permet à chacune des parties prenantes de se mettre d'accord sur une vision commune et de s'assurer que chacun travaille dans la même direction.

## STRUCTURER LES ACTIONS

Un projet associatif détaillé sert aussi à structurer les actions concrètes que l'association entreprendra (cf. Plan d'actions stratégiques).

Quelles seront les activités spécifiques ? Qui sera impliqué et comment les ressources seront-elles utilisées ? Cela aide à donner une feuille de route précise pour chaque membre de l'association et pour les partenaires extérieurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

## MOBILISER DES RESSOURCES

Que ce soit pour obtenir des financements, attirer des jeunes ou convaincre des partenaires, le projet associatif est un outil clé pour mobiliser les ressources nécessaires.

Un projet bien rédigé, qui expose clairement les objectifs et les moyens pour y parvenir, démontre le sérieux et la viabilité de l'association. Il rassure les financeurs, et leur montre que l'association a réfléchi aux différents aspects de son projet.

## FACILITER LA GESTION ET L'ÉVALUATION

Un projet associatif écrit offre également un cadre pour la gestion et l'évaluation des actions entreprises. Il permet d'établir des indicateurs de succès, de mesurer les résultats obtenus et d'ajuster les activités si nécessaire. Cela permet d'assurer la pérennité et l'adaptabilité de l'association dans un temps défini.

## POUR QUI ÉCRIRE UN PROJET ASSOCIATIF ?

Écrire un projet associatif n'est pas réservé seulement à la direction de l'association. C'est un travail qui implique généralement plusieurs parties prenantes : les administrateurs, les collaborateurs ainsi que les partenaires et les financeurs. Les attentes des jeunes et des entreprises sont également prises en compte.

Chaque acteur a un rôle à jouer dans l'écriture et la mise en œuvre du projet, car ce sont les personnes concernées qui peuvent apporter les meilleures idées et suggestions pour le rendre pertinent et efficace.

Les jeunes, par exemple, sont au cœur du projet. Un projet associatif efficace doit répondre à leurs besoins et préoccupations. Il doit aussi inclure leurs avis et leur participation pour être véritablement impactant.

Enfin, un projet associatif bien écrit est un outil de communication qui permet à tous les membres de l'association de comprendre leur rôle et de se sentir engagés dans une cause commune. C'est un projet collectif avant tout, où chaque personne impliquée a sa place, sa voix, et un but à atteindre ensemble.

En somme, écrire un projet associatif est bien plus qu'une simple formalité : c'est un processus fondamental pour structurer une action collective, mobiliser des ressources et avoir un impact positif durable sur la communauté.

# ORIGINE DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales ont été créées au début des années 1980, dans un contexte de montée du chômage des jeunes. Leur mise en place répondait à la nécessité de proposer un accompagnement global aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale.

**1981** marque un tournant : le rapport **Schwartz**, commandé par le Premier ministre de l'époque, recommande la création de structures locales, souples et adaptées aux réalités territoriales, pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Ce rapport pose les bases du fonctionnement des Missions Locales.

Les Missions Locales sont nées d'une volonté politique de répondre aux difficultés d'insertion des jeunes. Depuis plus de 40 ans, elles assurent une mission de service public en accompagnant les jeunes de manière personnalisée dans leur parcours vers l'emploi, l'autonomie et la citoyenneté, en s'appuyant sur une approche globale et territorialisée.

## Extrait du rapport au Premier Ministre :

« L'insertion professionnelle et sociale des jeunes » - Bertrand SCHWARTZ - Septembre 1981.

*Les jeunes représentent tout, sauf un ensemble homogène. Selon leur classe sociale, selon qu'ils sont garçons ou filles, selon le lieu où ils habitent, leurs problèmes sont différents ou plus ou moins graves.*

*Et, cependant, les jeunes sont unis dans un certain nombre de comportements et d'idées. Ce qui les unit, c'est leur exclusion de la société. Ce qui les unit, c'est leur désespérance devant l'absence de perspectives.*

*Ils ont besoin de chaleur. Ils se sentent isolés. Ils ont besoin de considération, ils souhaitent être pris en compte, compris et ne refusent pas l'aide si celle-ci n'est pas assistanat ou jugement permanent.*

*Ils refusent le mensonge et dénoncent les pièges dans lesquels on les enferme trop souvent, c'est pourquoi ils rejettent certaines valeurs traditionnelles.*

*Et s'ils sont bloqués, voire en situation de refus, ils sont surtout en situation de recherche, laquelle leur est souvent refusée.*

*Quand ils constatent qu'on leur fait confiance, et qu'on vit et agit avec eux dans le respect et la confiance mutuelle, leur énergie et leur créativité sont sans limite.*

*Ils ne sont pas tous "bien", l'angélisme n'est pas de rigueur. Ils sont autres que nous.*

Ces réflexions sont celles de très nombreux éducateurs avec qui nous avons travaillé. Nous les avons retenues car elles nous semblent traduire le sentiment général et profond de tous ceux qui ont à s'occuper de près des problèmes de la jeunesse.

Même si ce document n'est pas directement destiné aux jeunes, nous voulons en faire, pour eux, un message d'espoir et, pour les adultes, une exigence d'écoute et une volonté d'action.

# CHARTRE DES MISSIONS LOCALES



**Bertrand SCHWARTZ**

Fondateur des Missions Locales

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique. Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux, associations. Ainsi chaque jeune devient acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.

Cette mobilisation au plus près des jeunes est engagée depuis 1982, à la suite du rapport de Bertrand Schwartz, avec la création des Missions Locales.

La loi du 19 décembre 1989 reconnaît la pertinence de la démarche, et crée le Conseil national des Missions Locales.

La présente Charte, adoptée par le Conseil national le 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute Mission Locale :

- une volonté de travailler ensemble sur un territoire,
- une intervention globale au service des jeunes,
- un espace d'initiative et d'innovation,
- une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

## I- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire

**art 1 :** Les acteurs locaux, conscients de la nécessité de faire converger leurs actions, créent ensemble une « mission locale » pour que tous les jeunes participent au développement économique et social. Ils se dotent ainsi d'un espace de concertation, d'une instance de coordination et d'un outil d'intervention.

**art 2 :** L'initiative de cette démarche appartient aux collectivités territoriales : les communes au premier chef, avec l'appui souhaitable du département et de la région. La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes : collectivités territoriales, services de l'Etat, partenaires économiques et sociaux, associations.

**art 3 :** Les partenaires s'engagent, forts de leur compétence propre, à travailler ensemble pour renforcer leurs actions communes et faire évoluer l'action de chacun. Cette volonté de partenariat se matérialise, sur le plan local, par des engagements réciproques qui en précisent les modalités suivant les contextes spécifiques. Ils ne créent pas une administration parallèle, mais s'organisent en réseau pour permettre aux structures existantes, publiques, privées ou associatives de jouer pleinement leur rôle au niveau local.

**art 4 :** Le territoire le plus approprié pour la rencontre des partenaires et la mise en cohérence des politiques est le bassin d'emploi. Ce territoire peut être aussi le bassin d'habitat dans les grandes agglomérations ou le « pays » en zone rurale.

## CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES

Adoptée le 12 décembre 1990

## II- Une intervention globale au service des jeunes

**art 5 :** Les partenaires réunis dans la Mission Locale prennent en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes, et en priorité des jeunes les plus en difficulté.

**art 6 :** Ensemble, les partenaires organisent les fonctions d'accueil, information, orientation, accompagnement et évaluation. Ainsi, sans être renvoyé d'un guichet à l'autre, chaque jeune construit son propre itinéraire d'insertion et bénéficie d'un accompagnement dans la durée.

**art 7 :** Avec les jeunes, les partenaires élaborent des réponses adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, de formation, mais aussi de santé, logement, culture, sport, loisirs...

Ils favorisent la reconnaissance des droits et devoirs des jeunes et l'exercice effectif de leur citoyenneté, ils suscitent et soutiennent leurs initiatives. Les jeunes élargissent ainsi leur réseau de relations sociales et développent leur autonomie.

**art 8 :** L'équipe technique, pluridisciplinaire et inter-institutionnelle, de la Mission Locale est en contact permanent avec les jeunes, soit directement, soit par l'intermédiaire des réseaux locaux d'insertion. Elle met en œuvre les objectifs assignés par les instances décisionnelles de la Mission Locale et participe à l'animation du réseau.

## III- Un espace d'initiative et d'innovation

**art 9 :** Construire ensemble une place pour tous les jeunes, dans la cité et dans l'emploi, suppose d'agir sur les mécanismes de l'exclusion.

En s'appuyant sur les potentialités locales, les partenaires se doivent d'innover.

Leur implication quotidienne dans la Mission Locale permet :

- l'émergence de pratiques nouvelles,
- l'expérimentation de nouvelles réponses,
- la diffusion et la valorisation de ces innovations afin d'enrichir les politiques d'insertion professionnelle et sociale conduites aux niveaux national, régional et départemental.

## IV- Vers des politiques locales d'insertion et de développement

**art 10 :** A partir d'un diagnostic permanent de la situation des jeunes, d'une connaissance approfondie du tissu économique et social et des innovations qu'ils développent ensemble, les partenaires élaborent et mettent en œuvre progressivement une politique locale d'insertion professionnelle et sociale.

**art 11 :** La Mission Locale, parce qu'elle est le lieu d'une pratique partenariale active, est l'un des pôles privilégiés d'animation des réseaux locaux d'insertion et un outil du développement local.



# HISTORIQUE DES MISSIONS LOCALES ET DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES

# LE PROJET ASSOCIATIF DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES

Le projet associatif est le résultat de la réflexion collective réalisée avec la gouvernance et les collaborateurs de la Mission Locale du Pays de Coutances sur nos valeurs, ce qui fait sens pour nous, ce que nous souhaitons faire et sur la manière dont nous voulons le faire.

Il a pour objectif de formaliser nos priorités, telles qu'elles ont été définies par la gouvernance, en adéquation avec le diagnostic territorial et le plan d'actions stratégiques.

Nous avons pris le temps de nous poser les questions, d'échanger, de faire le point sur nos forces, nos avantages, nos faiblesses et nos menaces dans un contexte mouvant : avec la labellisation et la mise en place de la démarche d'amélioration continue, la Loi Plein Emploi avec ses impacts organisationnels et son nouveau système d'information, la baisse des financements structurels...

En tant qu'observatoire du public jeune sur notre territoire d'intervention, la Mission Locale, à travers son projet associatif, met également en avant sa capacité d'innovation, ses spécificités, ainsi que la promotion de ses valeurs à l'extérieur et sa faculté d'adaptation face aux évolutions politiques et des dispositifs.

Le projet associatif nous permettra de faire reconnaître notre expertise dans l'accompagnement du public 16-25 ans, tant par nos parties prenantes – les jeunes, les entreprises – que par les acteurs du territoire et les financeurs.

## CELA A ÉTÉ ÉGALEMENT L'OCCASION DE NOUS POSER CES QUESTIONS :

**QUI SOMMES-NOUS ?**

**QUELLES SONT NOS VALEURS ?**

**QU'EST-CE QUI FAIT SENS POUR NOUS ?**

**QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?**

**QUELLES SONT NOS AMBITIONS ET NOS MOYENS ?**

**QUELLE EST NOTRE VISION À 5 ANS ?**



# NOS MISSIONS ET NOS VALEURS

## NOS MISSIONS

Comme les autres Missions Locales, La Mission locale du Pays de Coutances fait référence aux valeurs de l'Union Nationale des Missions Locales à savoir « **Construire ensemble une place pour tous les jeunes** ».

Faisant partie du Service Public de l'Emploi (SPE), la Mission Locale remplit une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur démarche d'insertion sociale et professionnelle et de ce fait est un acteur clé des politiques publiques de l'Emploi et de la Formation (cf. Code du travail - articles L 5314-1 à 4).

### Cf. Article L5314-2 :

Modifié par Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - art. 4 (V) :

« Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information et d'accès aux droits ainsi que, dans les conditions prévues au chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la présente partie, des fonctions d'orientation et d'accompagnement vers la formation professionnelle ou vers un emploi. Elles sont, à ce titre, des opérateurs spécialisés du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L. 5311-7. Elles mettent en œuvre, dans leur champ de compétences, les missions de ce réseau et participent à ses instances de gouvernance, auprès desquelles elles assurent une fonction d'appui en lien avec la fonction mentionnée au 7° du II de l'article L. 5312-1. »

Nos missions sont de repérer, d'accueillir, d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, habitant sur notre territoire d'intervention, sans discrimination, dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Nous privilégions un accompagnement global et personnalisé dans lequel le jeune reste le principal acteur de son parcours.

Fortes de leur expérience sur le terrain, les Missions Locales ont structuré leur accompagnement autour de sept axes principaux.

## CES 7 AXES-PILIERS SONT :



**ORIENTATION/FORMATION**



**EMPLOI**



**SANTÉ**



**LOGEMENT**



**MOBILITÉ**



**CITOYENNETÉ/ACCÈS AUX DROITS**



**CULTURE/SPORT/LOISIRS**



## NOS VALEURS

Dans le cadre d'une démarche participative, un travail de réflexion a été mené en collaboration avec deux intervenantes extérieures, associant à la fois les membres du Conseil d'administration et l'équipe de la Mission Locale.

Cette démarche a permis d'identifier et de formaliser les valeurs fondatrices de la structure. Parallèlement, chaque groupe s'est interrogé sur le rôle, les attentes et les principes de la gouvernance.

Un temps de restitution a ensuite été organisé, favorisant la mise en commun des réflexions et aboutissant à un consensus sur les valeurs essentielles, les principes de gouvernance à privilégier, ainsi que sur les pistes d'amélioration à envisager.

## LES VALEURS RETENUES

### L'accompagnement global : le jeune au cœur du projet

- La Mission Locale va au-delà du domaine socio-professionnel : orientation, formation, emploi
- L'accompagnement se fait sur tous les champs : santé, logement, mobilité, citoyenneté, culture, sport, ... de façon individualisée

### Egalité / équité / impartialité

- Accompagnement pour tous (inconditionnel) avec une attention pour les plus vulnérables
- Non discrimination
- Adaptation aux jeunes accueillis - "Chaque jeune est unique"

### Respect / disponibilité / écoute / bienveillance / humanité

- Bien-être des jeunes et de l'équipe

### Solidarité / soutien / partenariat

- Les professionnels ne sont pas seuls et les jeunes non plus
- Importance des complémentarités notamment dans les accueils complexes

### L'accessibilité et la proximité

- La Mission locale est au plus près des jeunes sur le territoire
- Culture du "aller vers"

### L'autonomie : le jeune est acteur de son parcours

### L'innovation

- Capacité à répondre aux évolutions

## LE RÔLE ET LES ATTENDUS DE LA GOUVERNANCE

### POUR LES ADMINISTRATEURS :

- Donner les orientations stratégiques
- Partager les enjeux stratégiques / participer à la structuration / suivre l'activité
- Représenter la Mission Locale dans toutes les instances
- Valider ou non les propositions émises par la direction
- Valider les budgets et contrôler le fonctionnement
- Être le garant du respect des principes du service public (égalité, continuité, accessibilité, ...) et des moyens associés
- Faire converger des actions au regard du contexte socio-économique et des besoins des jeunes mais aussi en tenant compte des politiques publiques, des actions des partenaires et des orientations du réseau
- Assurer le portage politique
- Porter collectivement les difficultés rencontrées / les défendre et négocier auprès des instances ad hoc sur un plan politique, stratégique et financier
- Être un appui pour l'équipe
- Partager des informations



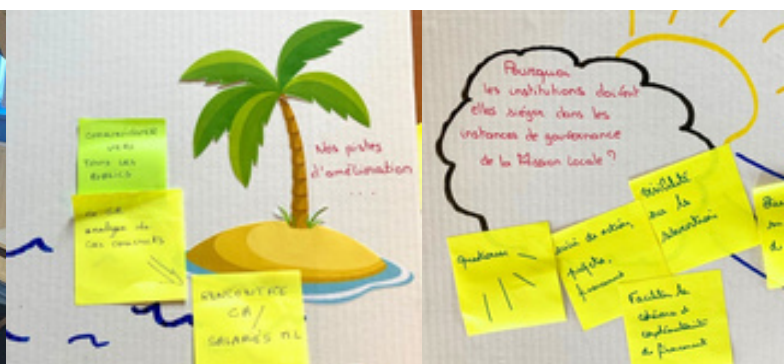
### POUR L'ÉQUIPE :

- Donner le cap : orientations et stratégies
- Prendre des décisions « éclairées » / trancher
- Garantir les politiques engagées
- Valider et gérer le budget
- Gérer les Ressources Humaines

Parmi les pistes d'amélioration identifiées, il a été mis en évidence une méconnaissance de l'organisation de la gouvernance de la Mission Locale, ainsi que du fonctionnement et des prérogatives des différentes instances (Conseil d'administration, Bureau, Assemblée générale, etc.).

Si les missions liées aux ressources humaines ou à la gestion financière sont globalement perçues, les autres attributions des instances, ainsi que les rôles spécifiques de chacune, demeurent insuffisamment connues.

Cette situation souligne la nécessité de renforcer la communication autour du fonctionnement institutionnel de la structure.



### Améliorer la connaissance des instances et de leur fonctionnement par les élus et les techniciens

- Disposer d'un livret d'accueil qui présente la Mission Locale pour élus et salariés
  - L'UNML publie un livret « Bienvenue aux nouveaux élus » qui pourrait être décliné en un support de communication pour la Mission Locale du Pays de Coutances (pour le personnel et les administrateurs)

### Favoriser la présence des membres des différents collèges notamment élus en renforçant les nominations par « réel intérêt » pour la mission et la structure

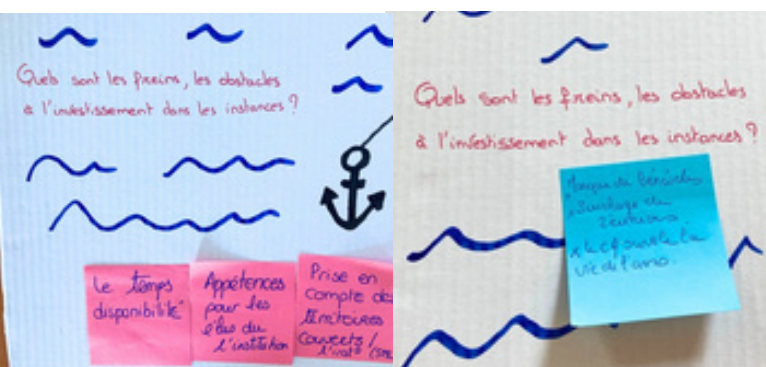
- Définir conjointement chaque année un jour et un horaire qui seraient le plus favorable pour les réunions du CA et du Bureau (en récurrence)
- Profiter du renouvellement à la suite des élections municipales du collège « Elus locaux » pour proposer un calendrier concerté de réunions avec des horaires adaptés aux typologies des membres (élus salariés, retraités, élus du Coutançais ou au-delà, temps de transport ...)
- Susciter de l'intérêt (appétence) pour la mission d'administrateur par la rédaction d'une fiche de poste type compilant les « missions de l'administrateur » permettant ainsi une nomination « plus choisie » tenant compte des réalités, des attendus et des contraintes de la mission.

### Structurer le schéma d'organisation des conseils d'administration avec une trame sensiblement identique de déroulé à chaque réunion

#### Offrir de la visibilité aux actions d'accompagnement menées par les équipes et mieux se connaître

- Présentation d'exemples d'actions concrètes menées lors des conseils d'administration
- « Vis ma vie » de salarié de la Mission Locale (se connaître)
  - Temps de rencontre salariés / élus
- Renforcer les temps de rencontres informels (élus/équipe) qui peuvent rassurer administrateurs et équipe
  - Temps d'échange avant les CA matérialisé dans les agendas
    - Ex : un café partagé, un goûter pour discuter
- Prévoir un compte-rendu des CA à l'équipe
- Organiser des rencontres (temporalité à définir) – Equipe / Gouvernance

### Prévoir un séminaire annuel sur une demi-journée ou une journée avec équipe et administrateurs pour aborder une question de fond collectivement et faire du lien



## LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA MISSION LOCALE ET LEURS ATTENTES

### LES ATTENTES DES POUVOIRS PUBLICS

Chaque acteur (Etat, Région, Département, Communautés de communes), exprime des attentes au travers de conventions d'objectifs et de moyens en contrepartie de subvention.

### Orientations générales : conventions avec l'Etat et les Collectivités territoriales

#### Objectifs liés aux politiques publiques



## LES ATTENTES DES JEUNES ACCUEILLIS

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de ses services, la Mission Locale du Pays de Coutances a conduit deux campagnes d'envoi de courriels via le logiciel I-MILO, visant à recueillir les attentes de ses jeunes usagers. Environ 745 courriels ont été adressés à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dont le dossier est actif, c'est-à-dire ayant bénéficié d'un entretien avec un conseiller dans les trois mois précédents.

L'échantillon obtenu représente 5% des jeunes interrogés.

Les principales attentes exprimées par les jeunes (plusieurs réponses possibles) sont :

- 69 % souhaitent accéder à un emploi ou obtenir des informations sur les métiers
- 43,5 % souhaitent bénéficier de conseils ou d'un accompagnement pour le passage du permis de conduire
- 40,6 % souhaitent être accompagnés dans un projet professionnel, personnel ou autre
- 27,5 % souhaitent rencontrer d'autres jeunes dans le cadre d'actions collectives
- 24,6 % souhaitent trouver une formation ou être informés sur les dispositifs de formation accessibles.

La situation des répondants au moment de l'enquête :

- 11,9 % sont en études, en formation ou en service civique ;
- 60,5 % sont en recherche d'emploi ;
- 9,2 % sont en emploi ;
- 18,4 % n'ont pas précisé leur situation.

Autres éléments ressortis de l'enquête :

Les jeunes ne formulent pas de demande particulière en matière de conseils spécifiques, mais expriment plusieurs attentes vis-à-vis de la Mission Locale :

- Être accueillis dans un climat bienveillant ;
- Participer à des ateliers ou événements collectifs ;
- Disposer d'horaires d'accueil souples ;
- Bénéficier d'une instance de type « conseil de jeunes ».

Concernant les modalités de suivi, les jeunes privilégient les entretiens en présentiel, tout en étant ouverts à une alternance entre rendez-vous physiques, téléphoniques ou en visio. Ils souhaitent pouvoir être reçus aussi souvent que nécessaire.

Enfin, les horaires d'ouverture actuels ainsi que les permanences extérieures sont jugés globalement satisfaisants. Toutefois, les jeunes en emploi exprimeraient le besoin d'un accueil possible sur la pause méridienne, entre 12h et 14h.

Le courriel demeure le canal de communication privilégié pour suivre l'activité de la Mission Locale, suivi par les SMS.



## LES ATTENTES DES ENTREPRISES

Dans un contexte marqué par un taux de chômage proche du plein emploi et à la complexité du marché de l'emploi, les entreprises ne se limitent plus à rechercher des professionnels qualifiés.

La priorité est donnée, dans les recrutements, aux savoir-être et à l'intérêt pour le métier et le poste proposé.

Face à ces évolutions, les employeurs expriment certaines attentes à l'égard des acteurs de l'accompagnement à l'emploi :

- La désignation d'un interlocuteur unique, garant d'un suivi personnalisé et cohérent
- La possibilité de rencontres en présentiel, facilitant la construction d'une relation de confiance
- Des échanges fluides et réactifs, permettant une réactivité adaptée aux contraintes des entreprises
- Une écoute active et une prise en compte effective de leurs besoins
- Des réponses adaptées, incluant notamment des propositions de PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel), des informations sur les contrats de travail, et des solutions concrètes
- Un accompagnement global dans les démarches de recrutement, allant de la diffusion de l'offre d'emploi, au conseil à l'embauche, en passant par la présélection et la mise en relation avec des candidats préparés à l'intégration professionnelle
- Un retour systématique sur les candidatures transmises dans le cadre des offres d'emploi, afin d'assurer un suivi efficace et valoriser la qualité du service rendu.
- Une collaboration renforcée au service des entreprises et de l'emploi

Les équipes Relations Entreprises de France Travail, Cap Emploi et de la Mission Locale œuvrent en étroite collaboration afin de favoriser l'insertion professionnelle et de répondre aux besoins en recrutement des employeurs. Cette coopération se traduit notamment par l'organisation de visites en entreprise, la valorisation des métiers en tension, ainsi que par des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers, des offres d'emploi, job dating ...



# PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES

## LE CADRAGE ASSOCIATIF ET LE PORTAGE POLITIQUE

L'association, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 1997 sous l'impulsion du président élu, Monsieur Bernard Maupas, maire adjoint à Coutances ; elle a conservé le nom de PAIO du bassin d'emploi du Coutançais. Pour permettre l'application du protocole des Missions Locales signé le 10 mai 2005, la PAIO est devenue à compter du 5 juillet 2006 « **Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du Pays de Coutances** », présidée depuis 2001 par M. Jean-Dominique BOURDIN, à l'époque Maire adjoint puis Maire de Coutances depuis 2020.

## COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose de 4 collèges :

- 1- Collège des élus
- 2-Collège des administrations et organismes publics
- 3-Collège des partenaires sociaux
- 4-Collège des associations

### 1) Collège des élus

- le Député de la circonscription du ressort de la Mission Locale ou son représentant
- le Président du Conseil régional ou son représentant
- les Conseillers départementaux des cantons concernés ou leurs représentants
- les Présidents des Communautés de communes adhérant à la Mission Locale ou leurs représentants
- le Maire de la Ville de Coutances ou son représentant

### 2) Collèges des administrations et organismes publics

- le Sous-Préfet de Coutances ou son représentant
- le Directeur de la DDETS de la Manche ou son représentant
- le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant
- le Directeur de l'Insertion du Conseil départemental de la Manche ou son représentant

### 3) Collège des partenaires socio-professionnels

- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie (délégation centre et sud Manche) ou son représentant
- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche ou son représentant
- le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche ou son représentant
- autres partenaires sociaux à déterminer ou leurs représentants

### 4) Collège des associations

Les représentants des associations de Jeunesse, d'éducation populaire et d'action sociale qui se déclarent prêts à s'associer à la réalisation des objectifs de la Mission Locale.

Par décision du Conseil d'administration, il pourra être admis dans chaque collège, suite à leur demande, d'autres personnes physiques ou morales, ayant manifesté une attention particulière aux questions relatives à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

A la demande du Conseil d'administration, en vue d'apporter une expertise en lien avec l'activité de la structure, des personnes qualifiées pourront être sollicitées pour participer à titre consultatif aux instances de l'association.

## OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

La Mission Locale est un outil de coordination et d'animation entre les différents partenaires (Elus locaux, Administrations, Organismes publics, Associations, Acteurs économiques et sociaux, etc) concernés par les problèmes de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Ainsi, sans se substituer à quiconque, l'association se donne pour but de contacter, d'informer et d'accueillir tous les jeunes du Pays de Coutances âgés de 16 à 25 ans, en particulier ceux qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'un emploi et parmi eux en priorité les jeunes demandeurs d'emploi afin de les aider à élaborer un itinéraire d'insertion professionnelle et sociale. Elle prend en charge, globalement, en coordination avec les collectivités locales, administrations, services et organismes concernés, les différentes problématiques et demandes de ces jeunes, que ce soit en matière d'orientation, de formation, de santé, de logement, de mobilité, de condition sociale, de citoyenneté, de vie quotidienne, d'activités socio-éducatives, culturelles ou sportives, avec une priorité essentielle dans le domaine de l'accès à l'emploi.

Elle garantit à toutes les personnes un égal accès aux droits sociaux et à l'emploi en faisant reculer les pratiques discriminatoires et en veillant à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

## MOYENS DE L'ASSOCIATION

L'association propose comme moyens d'action tous ceux qui peuvent concourir aux objectifs fixés, notamment :

- l'accueil, l'information, l'orientation et la formation des jeunes concernés afin de les aider à bâtir un projet d'insertion professionnelle et sociale, en collaboration avec les organismes agréés à cet effet.
- le suivi personnalisé de chaque jeune, relevant de sa mission, tout au long de son parcours d'insertion.
- l'accompagnement des jeunes vers et dans l'entreprise.
- la mise en place, le soutien et l'encouragement aux actions d'insertion sociale des jeunes et notamment dans les domaines de la santé, du cadre de vie, du logement, de la mobilité, de l'accès à l'espace public, des pratiques culturelles et socio-éducatives ou sportives.
- la mobilisation de l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs sur ces champs d'intervention et en particulier les associations qui œuvrent déjà dans ce domaine.

L'association s'insérera dans les actions menées sur les mêmes buts au plan départemental, régional et national.

Pour satisfaire à ces objectifs, la Mission Locale fonctionnera en décentralisant autant que possible ses initiatives pour prendre en compte les difficultés existantes en zone rurale.

L'association ayant vocation à regrouper l'ensemble des partenaires économiques et sociaux du Pays de Coutances, elle s'efforcera par la sensibilisation et la mobilisation de toutes les forces vives, de contribuer à la définition d'une politique permettant un processus de développement local (politiques de l'emploi, formations adaptées à l'environnement local, actions alliant le social à l'économie...).

## NOS PARTENAIRES PRINCIPAUX

Le partenariat est un élément primordial afin de proposer aux jeunes des réponses variées, adaptées et cohérentes, aussi bien à leurs attentes ou besoins qu'aux politiques d'emploi et d'insertion menées au niveau local.

La Mission Locale du Pays de Coutances s'attache à associer les partenaires institutionnels, de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la santé, du handicap, de la justice, de la citoyenneté, de l'accès aux droits, de la culture, du sport et des loisirs ... dans ses différentes actions, à savoir :

- L'Etat
- Le Conseil régional de Normandie
- Le Conseil départemental de la Manche
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Les communes
- France travail, Cap Emploi
- L'Education Nationale
- Les acteurs sociaux
- Les associations
- Le monde économique
- Les chambres consulaires
- Le monde culturel ...

## NOTRE TERRITOIRE

Le Pays de Coutances est situé au centre ouest du département de la Manche.

Il est composé de 78 communes et de deux EPCI : la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage (48 communes) et la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (30 communes – classées en ZRR).

Il s'étend sur 1 126.6 kilomètres carrés, soit 18.93% de la superficie du département de la Manche.

Le territoire comprend 69 949 habitants – données INSEE 2022 (chiffre en légère augmentation de 0.16 % par rapport à 2021).

Le nombre des 15-29 ans en 2022 est de 9 200, qui représente 13.15% de la population.

Entre 2021 à 2022, la population des 15-29 ans a légèrement baissé de 0.95%.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Coutances au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 est de 5.5 %, 5.3 % pour la Manche et 7.2% pour la Normandie.

Le Coutançais fait partie des bassins qui enregistrent un taux de chômage en 2025 parmi les plus bas de la région.

Le tissu économique du Pays de Coutances est composé principalement de petites et moyennes entreprises dans des secteurs d'activités diversifiés, ce qui représente un atout pour le territoire.

## LES 10 PRINCIPALES VILLES DU PAYS DE COUTANCES SONT :

Communes	Population 2022 (Nombre d'habitants)
Coutances	9 523
La Haye	4 100
Saint-Sauveur-Villages	3 486
Gouville-sur-Mer	3 328
Quetteville-sur-sienne	3 260
Agon-Coutainville	3 003
Périers	2 366
Lessay	2 302
Créances	2 121
Blainville-sur-Mer	1 649
<b>Ensemble des 10 communes</b>	<b>35 138</b>



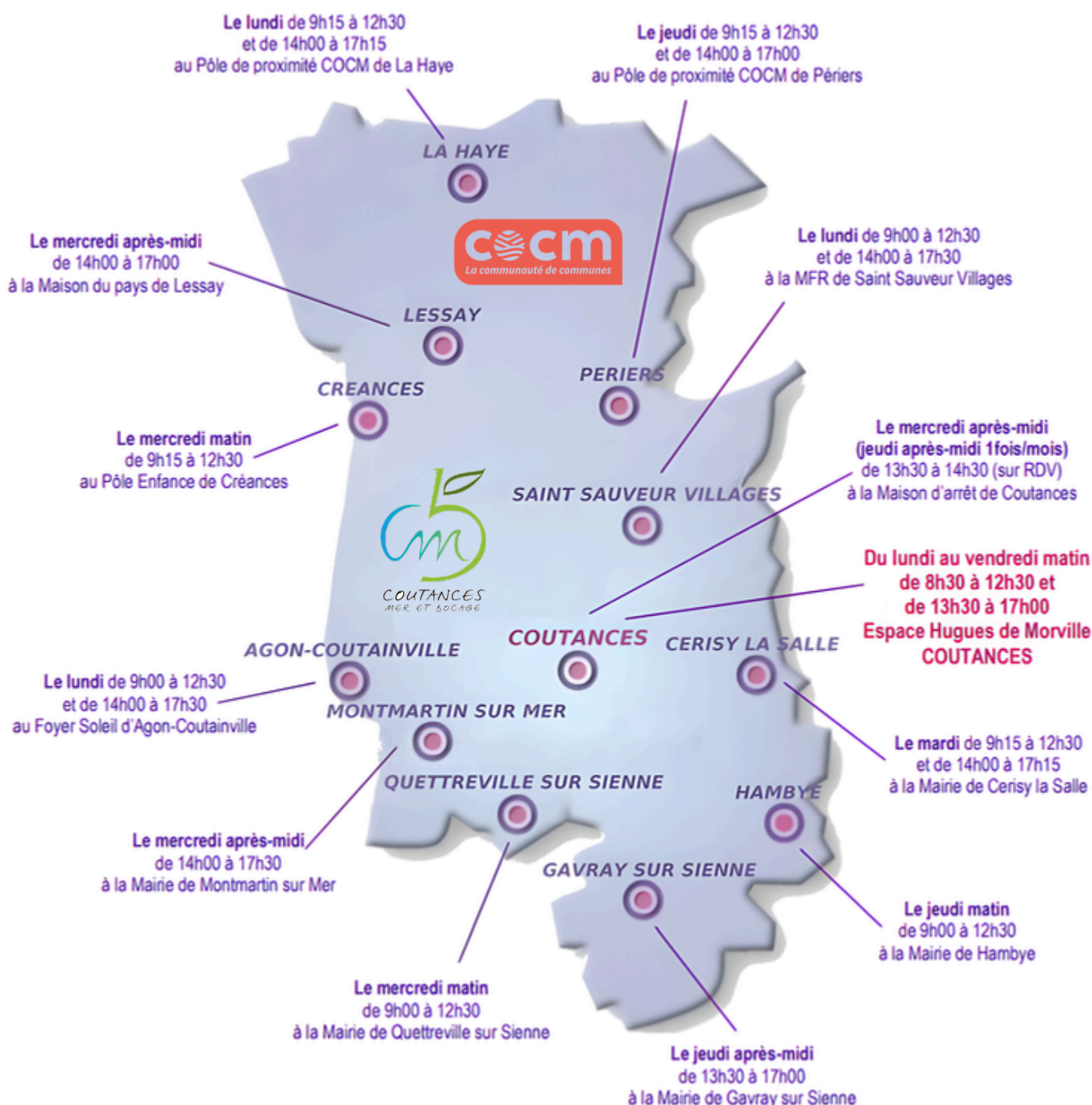
## NOTRE IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de service public de proximité, la Mission Locale a structuré son implantation sur l'ensemble de son territoire d'intervention. La décentralisation de ses services, organisée avec les acteurs locaux (collectivités et associations), lui permet d'être présente sur 12 sites, au plus près des jeunes. Afin de permettre l'accès des jeunes du territoire COCM au Contrat d'engagement jeune, une antenne mobile a été créée complémentirement aux points d'accueil.

## POINTS D'ACCUEIL DU PUBLIC TERRITOIRE DU PAYS DE COUTANCES (EPCI CMB ET COCM)



Antenne mobile CEJ sur la COCM en supplément des permanences de Lessay/La Haye/Périers



## NOS MOYENS HUMAINS

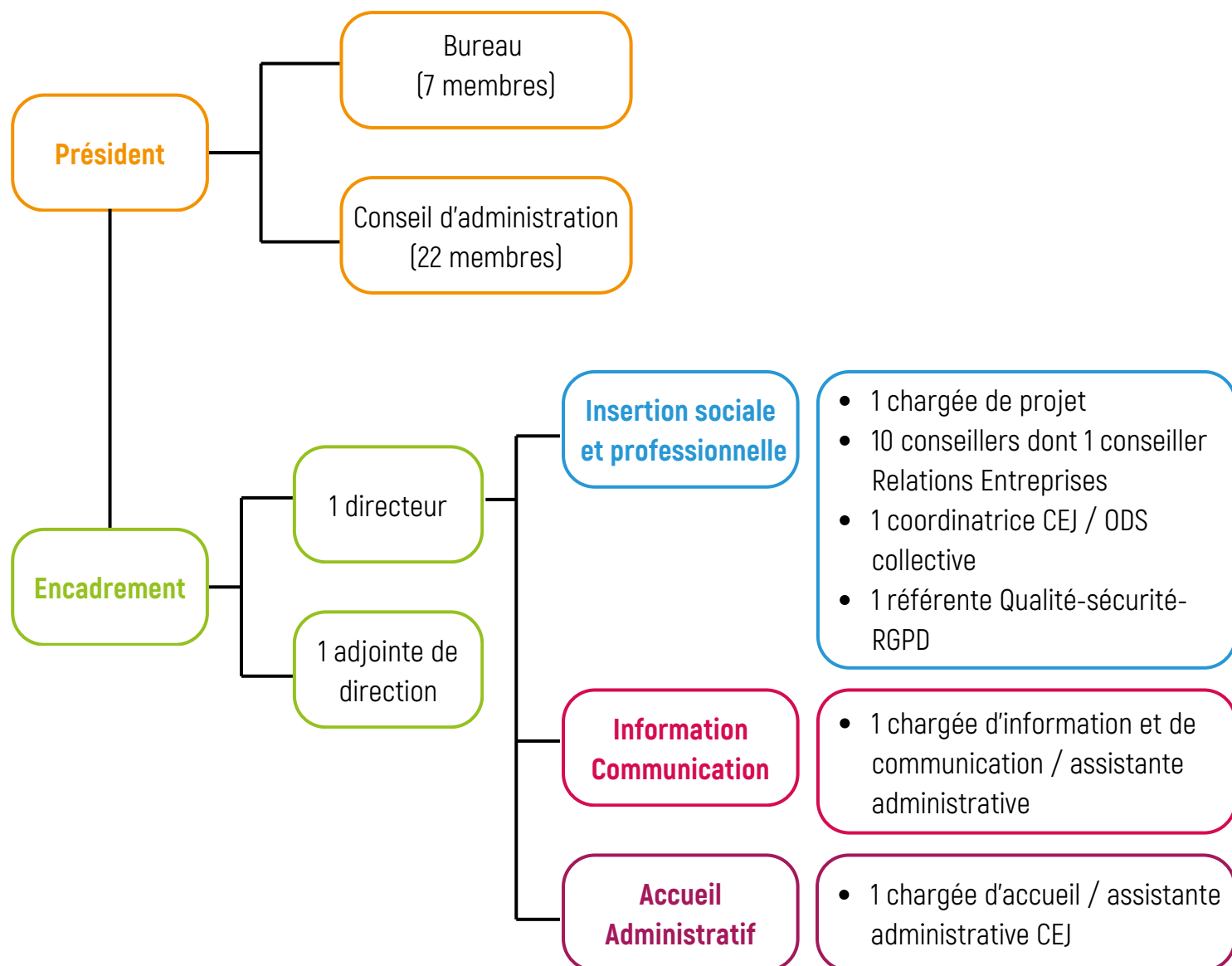
Sous l'égide de la gouvernance, un directeur et une adjointe de direction pilotent la structure.

Son organisation est répartie en 3 pôles :

- Accueil / Administratif
- Accompagnement / Insertion sociale et professionnelle
- Information et Communication

Des fonctions supports viennent compléter le travail direct d'accompagnement des publics effectué par les conseillers :  
Coordination, Gestion, Qualité-RGPD-Sécurité.

L'équipe de la Mission Locale est composée de 17 salariés dont la répartition est la suivante :



La structure applique la Convention Collective Nationale des PAIO et Missions Locales depuis 2001.

Complémentairement à ses services, la Mission Locale accueille dans ses locaux des permanences hebdomadaires de partenaires (sur rendez-vous) :

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Cap Emploi
- CIRFA

## NOTRE OFFRE DE SERVICES

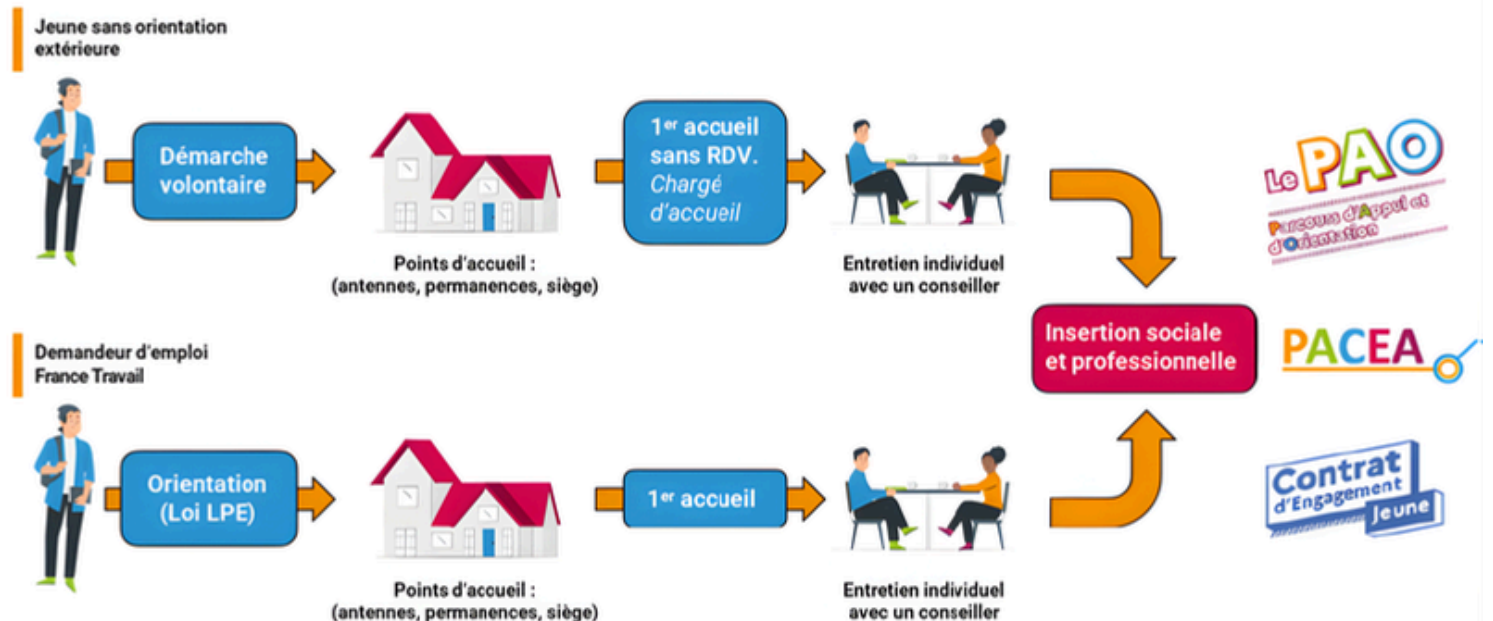
La Mission Locale développe une offre de services différenciée, en cohérence avec le cadre commun de référence des Missions Locales et les dispositifs de droit commun. Cette offre, individuelle et collective, s'adapte aux besoins et aux demandes des jeunes accompagnés, ainsi qu'à leur évolution. Elle s'inscrit dans une approche globale, visant à répondre à leurs besoins fondamentaux et à favoriser leur autonomie.

Engagée dans une démarche de veille, d'innovation et d'adaptation, l'équipe de la Mission Locale enrichit régulièrement son offre en créant de nouveaux ateliers. Attentive aux besoins émergents des jeunes, elle se forme notamment aux Compétences Psycho-Sociales, à la santé mentale ou encore aux usages du numérique. Elle soutient également les initiatives portées par les jeunes souhaitant mettre en place des actions au sein de la structure.

Construite en complémentarité avec les compétences de nos partenaires institutionnels et locaux, cette offre couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la Mission Locale : orientation et formation, emploi, santé, logement, mobilité, citoyenneté, accès aux droits, culture, sport et loisirs. Pour continuer à la développer et la diversifier, la Mission Locale noue de nouveaux partenariats et répond aux sollicitations de partenaires potentiels.

L'ensemble des ateliers, actions et événements est accessible aux jeunes via le site internet de la Mission Locale, grâce à l'application Linscription.com.

## ➔ LE PARCOURS D'UN JEUNE EN MISSION LOCALE ET LE CADRE DE REFERENCE



## NOTRE VISION À CINQ ANS

La Mission Locale tient à être reconnue comme l'acteur pivot qui grâce à une approche d'accompagnement global et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques de son territoire, contribue à construire une place dans la société pour tous les jeunes.

Plus concrètement, elle s'attachera dans la période 2026-2031 à :

- Garantir l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les jeunes, en portant une attention particulière aux plus vulnérables : jeunes sans qualification, résidents des zones rurales, des quartiers prioritaires, jeunes en situation de handicap, mineurs non accompagnés, jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE), jeunes sous main de justice, etc.
- Favoriser l'accès des jeunes à des emplois durables et de qualité.
- Garantir un accompagnement personnalisé répondant aux besoins des jeunes, susceptible de les faire gagner en confiance et en autonomie dans leurs démarches, et de leur donner les clés du succès et de la réussite dans la réalisation de leur projet.

- Poursuivre la démarche d'amélioration continue au service des parties prenantes

La Mission Locale s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des jeunes qu'elle accompagne, des entreprises qu'elle soutient dans leurs recrutements, ainsi que de l'ensemble de ses partenaires, qu'ils soient financeurs ou non. Cette démarche vise à renforcer la qualité du service rendu, la pertinence des actions menées et l'efficacité des coopérations territoriales.

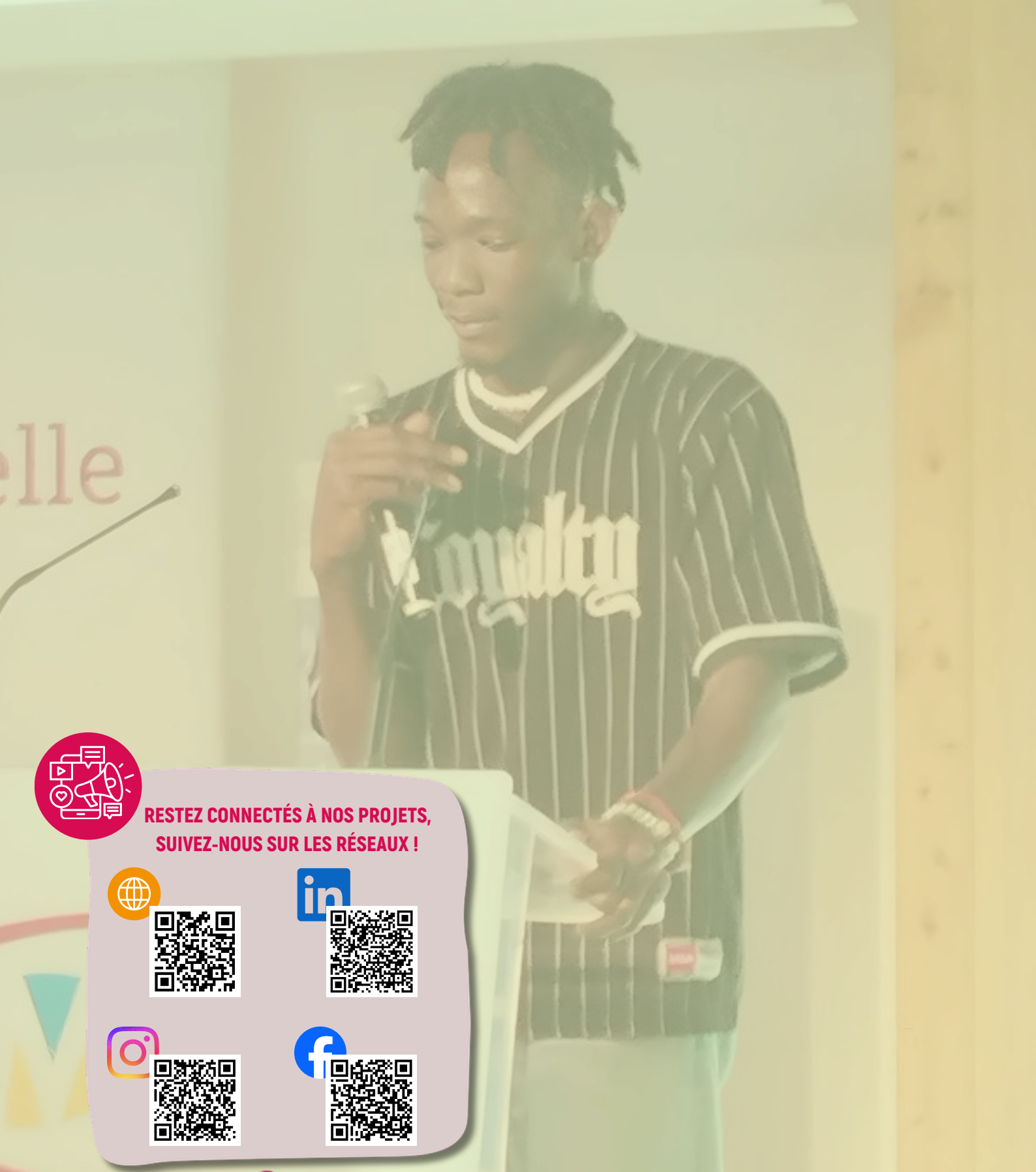
- S'adapter aux évolutions des politiques publiques

La Mission Locale veille à adapter en permanence ses actions et son organisation aux évolutions des politiques publiques, afin de garantir une mise en œuvre cohérente, efficace et en phase avec les priorités nationales et territoriales en matière d'emploi, de formation, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

- Rechercher de nouvelles sources de financement

Dans un souci de pérennisation et de diversification de ses moyens d'action, la Mission Locale cherche à mobiliser de nouveaux leviers de financement, qu'ils soient publics ou privés, afin de maintenir ses capacités d'intervention au service des jeunes, des entreprises et du territoire.





**RESTEZ CONNECTÉS À NOS PROJETS,  
SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX !**



## PARTENAIRES FINANCIERS



Cofinancé par  
l'Union européenne



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

